



La Défense, le 26 juin 2025

CSAM du 26 juin 2025

Motion

« Le MATTE doit tenir ses promesses auprès des agent·es de la DEALM Mayotte »

Les conditions de travail des agentes et des agents de la DEALM Mayotte sont dégradées depuis des années. Ces conditions se sont particulièrement aggravées après le passage des cyclones « Chido et Dikélédi » et ont nécessité un accompagnement urgent.

L'aide tant promise post « Chido » aux agent·es notamment sur la reconstruction des bâtiments des centres d'exploitation et d'intervention (CEI), Parc et Service infrastructures sécurité et transports (SIST) se fait toujours attendre, ce qui est inadmissible.

L'attente dans le confort francilien est aisée. La FSU Écologie dénonce l'inertie du MATTE, le refus de prise en compte de la souffrance des agentes et des agents. La timide reprise du dialogue social n'est pas suffisante.

La FSU Écologie exige une réponse immédiate quant à l'aide promise post « Chido ». La rénovation si elle est possible et la reconstruction durable des bâtiments impactés doivent débuter sans délai avant la saison des pluies, soit avant le mois de novembre 2025. Elle exige aussi l'amélioration des conditions de travail, en particulier pour les agent·es d'exploitations.

La FSU Écologie demande aussi une attention particulière aux aides sociales que doivent percevoir les agent·es. Il semblerait que l'assistante sociale demande aux agent·es de ne pas déposer de dossiers tant que les fonds n'ont pas été transférés à la DEALM. L'aide sociale doit être versée directement aux bénéficiaires. Nous vous demandons de remédier à ce blocage et de verser sans délai les aides promises aux demandeurs.

La prise de poste récente de la DRH doit être l'occasion de faire aboutir les doléances légitimes remontées par la FSU Écologie en répondant en priorité aux urgences post « Chido ».